FONDS D'AIDE D'URGENCE « MAINS OUVERTES »

Venir en aide très vite à une personne, à une famille en grande difficulté à Paris

DEPUIS QUATRE ANS, LA FONDATION NOTRE DAME GÈRE UN FONDS INTITULÉ « MAINS OUVERTES »

Ce fonds permet d'apporter très rapidement un soutien financier à une personne ou à une famille.

Elle doit être accompagnée par **une association paroissiale, un groupe d'entraide,** ou bien encore **une paroisse** qui a développé un service de ce type.

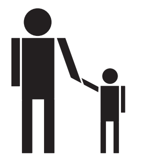
L'OBJECTIF :



Eviter que son bénéficiaire ne bascule dans de plus grandes difficultés que ce qu'il connait, et donc d'intervenir à temps pour faciliter une insertion, éviter une expulsion de son logement.

PUBLICS POUVANT BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN

.Personnes âgées
.Familles monoparentales
.Familles particulièrement défavorisées
.Jeunes en situation précaire

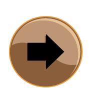


.Personnes de la rue
.Personnes sans emploi
.Personnes migrantes

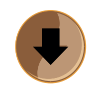


MODE D'EMPLOI

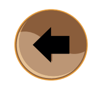
La demande est initiée par l'association accompagnante qui est **l'interlocutrice** de la Fondation Notre Dame dans le suivi du dossier.



L'accompagnateur rédige un descriptif de la situation du demandeur, **validé** par le responsable de l'association ou le curé de la paroisse.



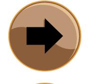
Le document est ensuite transmis à la Fondation Notre Dame, ainsi que **des documents justifiant de la situation présentée.** Dans un délai de **5 jours**, l'équipe de la Fondation examine la demande et décide de l'aide à attribuer.



Si le fond est délivré, **l'accord du curé** ou d'un membre de son équipe est nécessaire. Le soutien est **non renouvelable**.

UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

La Fondation Notre Dame s'engage à répondre dans un **délai maximum de 5 jours**.



L'association ou paroisse s'engage à **accompagner la personne** dans son parcours et à **rendre compte** dans un délai de 3 mois de l'affectation des fonds reçus et de donner des nouvelles de la personne aidée.



EXEMPLE DE SITUATION AIDÉE

Danièle, depuis 15 ans, élève sa fille seule (paroisse St. Jean-Baptiste de Grenelle).

Elle ne peut plus travailler normalement et peine à trouver un poste adapté à son état de santé. Elle reçoit le RSA qui suffit tout juste à assumer le quotidien.
Autant que possible, elle a tenu sans demander d'aide, mais elle risque l'expulsion car elle a 3 mois de loyer de retard, soit 990 euros. La générosité des donateurs, par l'intermédiaire du fonds, permettra à Danièle de garder son toit pour elle et sa fille, poursuivre son rétablissement et ses efforts pour retrouver une activité salariée.



Réalisé le 25/02/14